

## AVIS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

DSEC  
S.I.D.P.C.  
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le vendredi 18 août 2023

### **VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITE) « CANICULE »**

**Destinataires :**

**Tous les maires du département des Landes**

**Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC.**

**Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest**

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITE)** pour le phénomène **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

**À compter du vendredi 18 août 2023 à 12 h**

**Situation météorologique :**

De fortes chaleurs vont se faire ressentir sur le département des Landes. Les températures maximales atteignent 34/35 degrés, localement 36 degrés.

La nuit suivante, les températures peinent à redescendre : de 19 à 21 degrés au plus frais.

**Durant le week-end et début de semaine prochaine, la chaleur s'intensifie, la vigilance sera alors actualisée.**

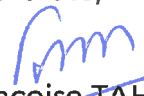
**Consignes de comportement :**

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

**Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental vagues de chaleur :**

- Signaler à la préfète toute situation anormale liée à la chaleur ;
- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux.

La préfète,

  
Françoise TAHÉRI